



Report d'audience à la demande de la partie absente

Par **olivetto**, le **08/04/2009** à **23:05**

Bonjour,

Après avoir eu une assignation pour le 24 mars devant le juge de proximité, j'ai reçu la veille une nouvelle assignation, annulant la précédente, pour le 7 avril. Je me suis donc présentée à cette date devant la juge de proximité. A l'appel de mon affaire, je me suis retrouvée seule, la partie adverse n'étant ni présente ni représentée. La juge m'a alors demandé de rester. J'ai attendu pendant toute l'audience et à la fin, un avocat, totalement étranger à l'affaire et n'appartenant pas au même cabinet que celui de mon adversaire, a dit au juge qu'il avait joint par téléphone les avocats dudit cabinet et que ceux-ci demandaient un report d'audience au 5 mai.

Est-il normal qu'un report d'audience puisse ainsi être accordé sur simple coup de fil, sans que celui qui le demande soit présent, sans qu'il ait envoyé un courrier préalable et sans qu'il avance des raisons pour cela ? En effet aucun élément nouveau n'est intervenu depuis la date à laquelle m'a été signifiée la 2ème assignation ?